

Comment devenir SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE dans les LANDES ?

1

TROUVER UN SENS À SA MOTIVATION



CITOYENNETÉ

ENGAGEMENT

SOLIDARITÉ

DISPONIBILITÉ

2

CONCRÉTISER SON ENVIE

Si j'ai ENTRE 18 ET 60 ANS, et que je vis ou travaille à MOINS DE 8 MINUTES d'un centre d'incendie et de secours



Je me rends dans le centre d'incendie et de secours le plus proche de chez moi (ou même de mon travail) pour rencontrer le chef de centre.

Je m'entretiens avec lui sur les conditions d'engagement, sur mon profil, ma motivation, ma disponibilité, sur la formation à suivre, les interventions, la vie de la caserne et sur tout ce qu'il est bon de savoir avant de finaliser mon engagement.

Je peux demander un engagement différencié (pas de formation incendie) si le centre d'incendie et de secours le permet.

Je remplis un dossier de candidature et profite du recrutement au fil de l'eau. (recrutement toute l'année). Je signe la "Charte du Sapeur-Pompier Volontaire".

Mon dossier est retenu...

Je suis convoqué(e) pour passer des tests d'aptitude physique : 50 m nage libre (sur attestation), preuve d'endurance-respiratoire, vertige, gainage et pompes. Une préparation aux tests physiques vous sera proposée par votre centre d'incendie et de secours d'affectation.

Sous réserve de réussite aux tests d'aptitude physique, je prends rendez vous pour faire ma visite médicale d'aptitude au SDIS et pour récupérer ma dotation initiale. (tenue de sapeur-pompier avec accessoires et casque).

Je suis recruté et nommé au grade de sapeur-pompier de 2ème classe.

3

FINALISER SON ENGAGEMENT



SCANNEZ-MOI !



@pompiers40



@sdis40



partenariat avec
BEN SAHABIAN



SDIS 40
Service Départemental
d'Incendie et de Secours
des Landes



05 58 51 56 56



www.sdis40.fr



Rocade - Rond-Point de Saint-Avit BP 42 -
40001 Mont-de-Marsan Cedex

Comment devenir SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE dans les LANDES ?

4

PASSER À L' ACTION PAR LA FORMATION

Comme dans toute activité, pour intervenir, **il faut avant tout se former.....**

Chaque nouvelle recrue doit acquérir **des unités de valeurs** qui correspondent aux différentes missions qui lui seront confiées

En tant que "**sapeur-pompier apprenant**" je peux être engagé(e) sur intervention au fur et à mesure de l'acquisition de ces unités de valeurs :



- * Prompt Secours (5 jours)
- * Secours en équipe (5 jours)
- * Opérations diverses, ARI et LSPCC (6 jours)
- * Incendie (5 jours)

PASSER ENFIN À L' ACTION SUR L'INTERVENTION

5



J'ai obtenu toutes mes unités de valeur, j'ai le **grade de sapeur 1^{ère} classe**



Chaque fois que je pars en intervention et en formation, **je suis indemnisé(é)**.



Je suis engagé(e) sur intervention **suivant ma disponibilité**.

**JE SUIS DONC
DEVENU(E)
SAPEUR-POMPIER...**

et j'appartiens désormais au
Corps des Sapeurs-Pompiers Landais



Je participe à l'activité opérationnelle de mon centre mais aussi à la vie de groupe et à la vie associative du centre (cérémonies, événements sportifs départementaux, manœuvres, distribution des calendriers, manifestations locales...).

A partir de maintenant, j'ai la possibilité de monter en grade et prendre des responsabilités suivant l'ancienneté et l'expérience que je vais acquérir, suivant les stages de formation (formation continue ou spécifique) auxquels je vais participer.

Je peux faire la demande **d'une convention** entre le SDIS et mon employeur afin d' être libéré sur mon temps de travail pour effectuer des formations et/ou partir en intervention.